

Date d'émission 30-oct.-2009

Date de révision 11-mai-2017

Numéro de révision 2

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit	Mothers Professional Rubbing Compound
Code du Produit	81132, 81138
Utilisation recommandée	Soin de voiture

Adresse Fournisseur

MOTHERS POLISHES WAXES
CLEANERS
5456 Industrial Drive
Huntington Beach, CA 92649
TEL: 714-891-3364
FAX: 714-893-1827

Téléphone en cas d'urgence

Chemtrec 1 800 424-9300

2. IDENTIFICATION DES DANGERS
Aperçu des urgences

Irritation de peau et d'oeil de cause de mai

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

Ce produit contient une ou plusieurs substances classées par l'IARC comme cancérogènes pour l'homme (Groupe I), cancérogènes probables pour l'homme (Groupe 2A) ou cancérogènes possibles pour l'homme (Groupe 2B)

Aspect blanc

État physique liquide.

Odeur Naphtalénique

Effets potentiels sur la santé
Voies majeures d'exposition

Contact avec les yeux. Contact avec la peau.

Toxicité aiguë
Yeux

Risque d'irritation.

Peau

Risque d'irritation. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Inhalation

Risque de dépression du système nerveux central avec nausées, maux de tête, vertiges, vomissements et perte de coordination.

Ingestion

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Effets chroniques

Un contact répété peut amener des réactions allergiques chez certains sujets très sensibles.

Conditions médicales aggravées

Troubles visuels pré-existant. Troubles cutanés. Troubles respiratoires.

Danger pour l'environnement

Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No. CAS	% en poids
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	64742-88-7	10-30
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	5-10

Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	3-7
Glycérol	56-81-5	1-5
Nitrate d'aluminium nonahydraté	7784-27-2	1-5
Kaolin calciné	66402-68-4	1-5
Huiles minérales (brouillards)	8012-95-1	1-5
Huile minérale blanche	8042-47-5	1-5
Alcool isopropylique	67-63-0	0.1-1

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures
Inhalation	Amener la victime à l'air libre.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau
Avis aux médecins	Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Indice d'inflammabilité	Ininflammable.		
Point d'éclair	>221.3°F/>105°C		
Moyen d'extinction approprié	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.		
Données sur les risques d'explosion			
Sensibilité à un choc mécanique	Aucune.		
Sensibilité à une décharge statique	Aucune.		
Équipement de protection et précautions pour les pompiers	Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.		
NFPA	Danger pour la santé 1 Inflammabilité 0	Instability 0	Dangers physico-chimiques N/A
HMIS	Danger pour la santé 1* Inflammabilité 0	Danger physique 0	Précautions individuelles B

*Indique un risque chronique pour la santé

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles	Éviter le contact avec les yeux.
Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement	Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.
Méthodes de confinement	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Méthodes de nettoyage	Endiguer. Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Éviter le contact avec les yeux.

Entreposage

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives au sujet de l'exposition

Nom Chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Alcool isopropylique 67-63-0	STEL: 400 ppm TWA: 200 ppm	TWA: 400 ppm TWA: 980 mg/m ³ (vacated) TWA: 400 ppm (vacated) TWA: 980 mg/m ³ (vacated) STEL: 500 ppm (vacated) STEL: 1225 mg/m ³	IDLH: 2000 ppm 10% LEL TWA: 980 mg/m ³ TWA: 400 ppm STEL: 500 ppm STEL: 1225 mg/m ³
Oxyde d'aluminium 1344-28-1	TWA: 1 mg/m ³ respirable fraction	TWA: 15 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction (vacated) TWA: 10 mg/m ³ total dust (vacated) TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction	
Glycérol 56-81-5		TWA: 15 mg/m ³ mist, total particulate TWA: 5 mg/m ³ mist, respirable fraction (vacated) TWA: 10 mg/m ³ mist, total particulate (vacated) TWA: 5 mg/m ³ mist, respirable fraction	
Nitrate d'aluminium nonhydraté 7784-27-2		(vacated) TWA: 2 mg/m ³ Al Aluminum	TWA: 2 mg/m ³ Al
Kaolin calciné 66402-68-4	STEL: 10 mg/m ³ Zr TWA: 5 mg/m ³ Zr TWA: 0.2 mg/m ³ Mn	TWA: 5 mg/m ³ Zr (vacated) TWA: 5 mg/m ³ Zr (vacated) STEL: 10 mg/m ³ Zr	TWA: 5 mg/m ³ respirable dust TWA: 10 mg/m ³ total dust
Huiles minérales (brouillards) 8012-95-1	TWA: 5 mg/m ³ inhalable fraction excluding metal working fluids, highly & severely refined		
Huile minérale blanche 8042-47-5	TWA: 5 mg/m ³ inhalable fraction excluding metal working fluids, highly & severely refined	TWA: 5 mg/m ³ (vacated) TWA: 5 mg/m ³	IDLH: 2500 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³

Mesures d'ordre technique

Douches
Points de lavage des yeux
Systèmes d'aération

Équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps Gants de protection.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions d'utilisation normales. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une aération ou une évacuation peut s'avérer nécessaire.

Mesures d'hygiène

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	blanc.	Odeur	Naphtalénique.
Seuil de l'odeur	Pas d'information disponible.	État physique	liquide
pH	8.1		
Point d'éclair	>221.3°F/>105°C	Température d'auto-inflammation	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.	Point/intervalle d'ébullition	114°C
Point/intervalle de fusion	Pas d'information disponible		
Limites d'inflammation dans l'air	Pas d'information disponible	Limites d'explosivité	Pas d'information disponible
Densité	1.021	Solubilité	Pas d'information disponible.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible	Pression de vapeur	donnée non disponible
Densité gazeuse	donnée non disponible	Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)	<17
Viscosité	8500-9500 cps		

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Produits incompatibles	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles.
Produits de décomposition dangereux	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

Inhalation	Pas d'effet connu. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.
Contact avec les yeux	Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.
Contact avec la peau	Un contact prolongé peut causer une rougeur et de l'irritation
Ingestion	Pas d'effet connu.

Information sur les composants

Nom Chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50
Polyoxyéthylene 20 sorbitan monooleate	= 34500 µL/kg (Rat)	-	-
Alcool isopropylique	= 4396 mg/kg (Rat)	12800 mg/kg (Rat) 12870 mg/kg (Rabbit)	72.6 mg/L (Rat) 4 h
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	> 5000 mg/kg (Rat)	= 3000 mg/kg (Rabbit)	> 5.28 mg/L (Rat) 4 h
Oxyde d'aluminium	> 5000 mg/kg (Rat)		
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 5.2 mg/L (Rat) 4 h
Glycérol	= 12600 mg/kg (Rat)	21900 mg/kg (Rat)	570 mg/m ³ (Rat) 1 h
Nitrate d'aluminium nonahydraté	= 3671 mg/kg (Rat)		
Huile minérale blanche	> 5000 mg/kg (Rat)	-	-

Toxicité chronique

Toxicité chronique	Un contact répété peut amener des réactions allergiques chez certains sujets très sensibles.
Cancérogénicité	Il est peu probable qu'on observe des effets sur la santé au travail en raison d'une inhalation de poussières minérales qui comportent de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou du charbon à la suite d'une exposition à ce produit.

Nom Chimique	ACGIH	IARC	NTP	OSHA
Nitrate d'aluminium nonahydraté		Group 2A		X
Kaolin calciné		Group 2B		X
Huiles minérales (brouillards)	A2	Group 3 Group 1		X
Huile minérale blanche	A2			
Alcool isopropylique		Group 3		

CIRC: (Agence internationale de Recherche sur le cancer)

Groupe 2A - Cancérogène probable pour l'Homme

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'Homme

Groupe 3 : Inclassables quant à sa cancérogénicité pour l'homme

OSHA : (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle (Occupational Safety & Health Administration))

X - Présent

Sensibilisation Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes prédisposées.

Effets sur l'organe-cible Yeux. Appareil respiratoire. Peau.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Pas d'information disponible Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia magna (Puce d'eau)
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	EC50 96 h: = 450 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50 96 h: = 800 mg/L static (Pimephales promelas)		EC50 48 h: > 100 mg/L (Daphnia magna)
Distillats légers (pétrole), hydrotraités		LC50: 45 mg/L Pimephales promelas 96 h flow-through LC50: 2.2 mg/L Lepomis macrochirus 96 h static LC50: 2.4 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h static		LC50 96 h: = 4720 mg/L (Den-dronereides heteropoda)
Glycérol	-	LC50: 51-57 ml/L Oncorhynchus mykiss 96 h static	-	EC50 24 h: > 500 mg/L (Daphnia magna)
Huile minérale blanche		LC50 96 h: > 10000 mg/L (Lepomis macrochirus)		
Alcool isopropylique	EC50 72 h: > 1000 mg/L (Desmodesmus subspicatus) EC50 96 h: > 1000 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	LC50 96 h: = 11130 mg/L static (Pimephales promelas) LC50 96 h: = 9640 mg/L flow-through (Pimephales promelas) LC50 96 h: > 1400000 µg/L (Lepomis macrochirus)		EC50 48 h: = 13299 mg/L (Daphnia magna)

Nom Chimique	log Pow
Glycérol	-1.76
Huile minérale blanche	6.006
Alcool isopropylique	0.05

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Ce matériel, comme fourni, n'est pas un déchet dangereux selon les règlements fédéraux et de l'état (40 CFR 261). Ce matériel pourrait devenir un déchet dangereux s'il est mélangé ou autrement en contact avec un déchet dangereux, si des additions chimiques sont faites à ce matériel, ou si le matériel est traité ou autrement changé. Consulter le 40 CFR 261 pour déterminer si le matériel changé est un déchet dangereux conformément aux règlements fédéraux, et les conditions applicables de l'état pour le secteur spécifique de l'élimination. Consulter les règlements appropriés régionales, locales, provinciales pour des exigences additionnelles

Emballages contaminés

Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

Codes de déchets dangereux de la Californie

331

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont répertoriées par l'état de Californie comme des déchets dangereux.

Nom Chimique	Déchets dangereux de la Californie
Kaolin calciné	Toxic soluble Toxic
Alcool isopropylique	Toxic Ignitable

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<u>DOT</u>	non réglementé
<u>TDG</u>	non réglementé
<u>MEX</u>	non réglementé
<u>ICAO</u>	non réglementé
<u>IATA</u>	non réglementé
<u>IMDG/IMO</u>	non réglementé
<u>RID</u>	non réglementé
<u>ADR</u>	non réglementé
<u>ADN</u>	non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
EINECS	Est conforme à (aux)
ELINCS	Est conforme à (aux)

Légende

TSCA - États-Unis - Article 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES – liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

Réglementations fédérales des Etats-Unis

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37:

Nom Chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil %
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	7-13	1.0
Nitrate d'aluminium nonahydraté	7784-27-2	1-5	1.0
Kaolin calciné	66402-68-4	<1	1.0

SARA 311/312 Catégories de dangers

Risque aigu pour la santé	Oui
Risque chronique pour la santé	Oui
Risque d'incendie	Non
Risque d'échappement soudain de la pression	Non
Danger de réaction	Non

Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42):

Nom Chimique	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
Kaolin calciné		X		

CERCLA

Ce produit, comme fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse selon le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou le Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences spécifiques au niveau, local, régional ou provincial concernant les déversement de ce produit

Réglementations des Etats**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la proposition 65.

Règlement d'état sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom Chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Alcool isopropylique	X	X	X		X
Glycérol	X	X	X	-	X
Huile minérale blanche	X	X	X		X
Oxyde d'aluminium	X	X	X		X
Nitrate d'aluminium nonahydraté			X		
Huiles minérales (brouillards)	X	X	X		X
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	X				
Kaolin calciné			X		X

Règlements internationaux

Nom Chimique	État cancérogène	Limites d'exposition
Alcool isopropylique		Mexico: TWA 400 ppm Mexico: TWA 980 mg/m ³ Mexico: STEL 500 ppm Mexico: STEL 1225 mg/m ³
Oxyde d'aluminium		Mexico: TWA= 10 mg/m ³
Glycérol		Mexico: TWA 10 mg/m ³
Nitrate d'aluminium nonahydraté		Mexico: TWA 2 mg/m ³
Kaolin calciné		Mexico: TWA 5 mg/m ³ Mexico: TWA 0.2 mg/m ³ Mexico: STEL 10 mg/m ³
Huiles minérales (brouillards)		Mexico: TWA 5 mg/m ³ Mexico: STEL 10 mg/m ³
Huile minérale blanche		Mexico: TWA 5 mg/m ³ Mexico: STEL 10 mg/m ³

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

Classe de dangers du SIMDUT

D2B Matières toxiques



Nom Chimique	NPRI
Alcool isopropylique	X

Légende

NPRI - National Pollutant Release Inventory

16. AUTRES INFORMATIONS

Préparé par Bonne gestion des produits
23 British American Blvd.
Latham, NY 12110
1 800 572-6501

Date d'émission 30-oct.-2009

Date de révision 11-mai-2017

Note sur la révision Changement du nom.

Clause de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

Fin de la fiche technique santé-sécurité